

➤ **Membres présents**

ARNAUD Robert	Editions du Rhin
BRANGET Françoise	Conseillère Régionale de Franche-Comté
BUCHERT Marc	Mulhouse-Alsace-Agglomération
DAHL Arsène	Pouvoir
FELLMANN Gérard	Ets Public Port Rhénan Colmar/Neuf-Brisach
GAILLET Luc	Société Industrielle de Mulhouse
GROS Jean-Pierre	Port autonome de Strasbourg
KAMMERER Laurent	Pouvoir
SCHEIDECKER Jacky	Pouvoir
SCHILDKNECHT Georges	Acuta
VINCHELIN Jean-Paul	Conseil Général de Meurthe et Moselle
VIRET Pascal	Association Saône-Rhin Europe
ZORN Jean-Michel	Assoc. des Loueurs de Bateaux Alsace-Lorraine-Ardenne

Excusés

DOURLENT Michel	CNBA
RICHERT Philippe	Région Alsace

➤ **Autres participants (non-membres)**

HASSAÏN Maurice	Réviser aux Comptes
HELL Patrick – Secrétaire Général du Consortium	CCI Sud Alsace Mulhouse
KESSLER Audrey	CCI Sud Alsace Mulhouse

➤ **Rappel de l'ordre du jour**

1. Adoption du compte rendu du Conseil d'Administration du 13.05.2014
2. Rapport sur les activités du Bureau
3. Débat d'orientation générale
4. Comptes 2014 et budget 2015 (rapport du Trésorier et du Réviser aux Comptes)
5. Préparation de l'assemblée générale 2015
6. Divers

Annexes à ce compte rendu :

- ⇒ **Diaporama diffusé lors du CA du 28.04.2015**
- ⇒ **Relevé des activités des membres du Bureau**
- ⇒ **Rapports du Trésorier et du Réviser aux comptes**
- ⇒ **Budget 2015**

Accueil des participants par la Présidente-Déléguée, Françoise Branget, qui, constatant le quorum atteint, ouvre la séance. Elle salue tout particulièrement Jean-Pierre GROS, du Port Autonome de Strasbourg, qui siège pour la première fois au sein du CA, en remplacement de Maurice Ruscher.

1. Adoption du compte rendu du Conseil d'Administration du 13.05.2014

Décision



En l'absence de remarques écrites ou orales, ce compte rendu est adopté à l'unanimité.

2. Rapport sur les activités du Bureau

Françoise Branget rend compte des principales activités accomplies par les membres du Bureau (cf note en annexe). Elle insiste plus particulièrement sur les entretiens menés à Bruxelles, notamment au sein du cabinet du Commissaire européen des transports. Le Consortium ayant été convié par VNF à participer aux ateliers techniques de l'étude sur le Corridor Mer du Nord Méditerranée, les efforts ont porté sur la demande d'une prise en compte effective de l'option fluviale (projet Saône-Moselle, Saône-Rhin), arbitrairement écartée par VNF, dans le cadre de ces études. Mais à l'instar de la restitution des études techniques et socio-économiques relatives au projet SMSR, il n'y a pas eu, à ce jour, de la part de VNF, de suite favorable à ce souhait, position dénoncée avec vigueur par Françoise Branget. Cette dernière estime qu'il convient désormais de cibler 2017, échéance de révision des conclusions de la Commission « mobilité 21 », pour espérer relancer la dynamique autour du projet fluvial Saône-Rhin et rapprocher son horizon de réalisation de celui souhaité par l'Union Européenne, soit 2030. Elle considère également qu'une meilleure prise en compte du fluvial dans les programmes d'investissements publics passera nécessairement par une meilleure sensibilisation de l'opinion publique sous l'angle environnemental.

3. Débat d'orientation générale

Luc Gaillet plaide en faveur du nécessaire renforcement de la convergence entre acteurs d'Alsace et de Franche-Comté, en vue d'un meilleur portage des projets relatifs au corridor Rhin-Rhône, confronté à une concurrence accentuée tant du sillon lorrain que de l'axe rive droite du Rhin/Suisse/Italie.

Pour **Robert Arnaud**, il importerait également de susciter l'expression des grands industriels, tels Peugeot ou Alstom sur la question de la liaison fluviale.

Marc Buchert estime que le Consortium gagnerait à valoriser davantage la dimension nécessairement plurimodale de l'équipement du corridor Rhin-Rhône, ainsi que la complémentarité entre modes de transport, sans renier sa vocation intrinsèquement fluviale. Eu égard à l'échéance lointaine de la voie navigable, il convient à ses yeux de porter également son action sur la réalisation à plus court terme d'une liaison ferroviaire fret entre Rhin et Rhône, ce qui permettrait de consolider les trafics sur cet axe et corrélativement de préserver une réalisation ultérieure de la liaison fluviale.

Françoise Branget rappelle que la valorisation de l'intermodalité, articulée sur le fluvial, est d'ores et déjà un élément majeur de l'objet social de l'association, mais elle se déclare plus circonspecte quant à la volonté des acteurs concernés d'aménager, via la Franche-Comté, une liaison ferroviaire performante à vocation fret. Elle se déclare convaincue que sur l'axe Rhin-Rhône, c'est l'option fluviale qui finira par s'imposer.

Luc Gaillet, constatant que l'objectif final de notre engagement est nécessairement le développement économique de nos régions, prône une approche pragmatique dans la définition de la stratégie du Consortium. Celle-ci gagnerait à intégrer la valorisation globale de la logistique des territoires et à ce titre la complémentarité naturelle des différents modes de transport et de ce fait intégrer également la dimension ferroviaire.

Françoise Branget met à cet égard en exergue les reconnaissances tangibles du projet Saône-Moselle-Saône-Rhin au niveau européen (présence dans le cœur du RTE T et dans le corridor MDN-M), auxquelles le Consortium a pu contribuer.

Pascal Viret préconise de privilégier, certes une logique de dialogue, d'ouverture vers les autres modes de transport, mais estime que la raison d'être, la crédibilité, le savoir-faire du Consortium réside dans le portage du fluvial.

Georges Schildknecht plaide en faveur d'un renforcement des actions à l'endroit de l'opinion publique, qu'il conviendrait de sensibiliser davantage aux atouts de la voie d'eau. En effet, il y a une fronde généralisée contre le transport routier et, dès qu'il est question de trouver des solutions alternatives, les solutions évoquées portent sur les transports en commun, donc les déplacements des voyageurs. Le message à faire passer serait que le transport des marchandises est vital pour l'économie mais que, actuellement, il n'y a pas de réelle alternative à la route. Le transport fluvial pourrait constituer cette alternative, peu coûteuse et écologique,

Robert Arnaud rappelle la distinction entre « plurimodalité » et « intermodalité » ; si la promotion de l'intermodalité, articulée sur la voie d'eau, fait partie de l'ADN du Consortium, il n'en est pas de même pour celle de la « plurimodalité », à savoir celle des autres modes de transport, tels que le ferroviaire. Il insiste sur la nécessité de clarifier la stratégie de l'association.

Françoise Branget tout en rappelant son attachement à la valorisation de l'intermodalité, considère que la vocation intrinsèque et le fondement du Consortium résident dans la promotion du fluvial et de ses infrastructures et qu'il s'avère essentiel de les préserver, voire de les renforcer dans une approche résolument nationale. Elle préconise à ce titre l'organisation, avec différents partenaires, d'une grande opération d'influence, dans l'esprit « d'états généraux du fluvial » qui pourraient se dérouler courant 2016. Pour **Luc Gaillet**, exclure le ferroviaire relève d'une erreur stratégique de la part du Consortium. Il préconise la tenue d'une discussion ouverte sur le Rhin-Rhône Ferroviaire Fret au sein de l'association, la finalité étant évidemment le développement économique du corridor Rhin-Rhône.

Marc Buchert fait part de la perspective du lancement d'une étude sur le ferroviaire fret sur l'axe Rhin-Rhône, à laquelle le Consortium devrait naturellement être associée, ne serait-ce que pour répercuter le message fluvial.

Jean-Michel Zorn constate, eu égard à aux échanges au sein du CA, l'opportunité d'une prudente position d'attente et de saisine des opportunités qui ne manqueront pas de se produire, tels que différentes études au sein desquelles le Consortium pourra faire entendre sa voix « d'expert fluvial ». Il plaide toutefois pour une logique de déploiement des actions du Consortium, de recherche de nouvelles alliances et synergies (par exemple auprès des promoteurs de Seine-Nord) et du suivi des nouvelles innovations du transport fluvial, telles que l'utilisation de nouveaux carburants, les déchetteries flottantes etc... Il souhaite également un renforcement du Consortium par la mobilisation de nouveaux membres.

Françoise Branget rappelle enfin que dans un entretien avec Philippe Richert, Président de l'association, celui-ci avait préconisé un status-quo de l'association dans l'attente de la nouvelle configuration territoriale qui impactera forcément sur ses objectifs et sa stratégie. Dans cette perspective, il importe à ses yeux de développer des actions qui privilégient et valorisent le savoir-faire fluvial de l'association et réitère son ambition d'organiser, en liaison avec d'autres partenaires, à l'approche des prochaines échéances politiques nationales, une grande action d'influence dans l'esprit d'états généraux du transport fluvial.

4. Comptes 2014 et budget 2015 (rapport du Trésorier et du Réviseur aux Comptes)

Jean-Michel ZORN et Maurice HASSAIN présentent leurs rapports respectifs (en annexe). Ils ne font l'objet d'aucunes observations particulières et sont validés, ainsi que le projet de budget 2015, à l'équilibre. Un débat s'engage sur l'opportunité de réduire le montant des cotisations. Des propositions seront présentées à la prochaine AG qui se déroulera dans l'après-midi du 23 juin au Conseil Régional de Strasbourg.

Décision
⇒

Le CA valide les comptes 2014 et le projet de budget 2015

5. Préparation de l'assemblée générale 2015

Décision
⇒

Le Conseil valide la tenue de l'AG le 23 juin prochain à 14H, au Conseil régional d'Alsace à Strasbourg.

6. Divers

6.1) NPI

Un point sur la situation de NPI est fait par Robert Arnaud, le Consortium ayant participé à l'augmentation du capital des Editions de la Navigation du Rhin, en souscrivant 290 parts sociales pour un montant total de 1450 €.

Le Conseil valide la souscription de 290 parts sociales des Editions de la navigation du Rhin en date du

27 octobre 2014.

6.2) Association Seine-Moselle-Rhône

Le Conseil valide la proposition faite à Françoise Branget d'intégrer, mais en qualité d'administratrice uniquement, le CA de cette association.

En l'absence d'autres points divers, Françoise Branget lève la séance à 13h20.

PROJET